

Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs (CEEDA) - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 9 novembre dernier, M. le Directeur du CEEDA nous a fait part de son souhait de voir siéger à la Commission de Gestion de son établissement, un membre du Conseil Municipal.

La Commission de Gestion du CEEDA remplace le conseil d'administration du Groupement Régional pour l'Education, la Prévention et l'Action Sociale (GREPAS) depuis la reprise de gestion de ce centre par l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme l'Adjointe Danièle TETU pour siéger à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.